

Règlement intérieur 2022-2023

RESPECT DES HORAIRES

L'école est ouverte à 8H le matin, à 13H15 l'après-midi. Elle est fermée à 18H30 précise, le mercredi à 11H30 les jours d'APC.

Les élèves du primaire et de la maternelle sont accueillis en classe entre 8H15 et 8H30. En cas de retard, les parents conduisent leur enfant au secrétariat. Un adulte accompagnera l'enfant en classe. Les parents ne sont pas autorisés à monter dans les classes sauf pour des événements particuliers.

Plusieurs retards conduisent à 1h de retenue un mercredi.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée au secrétariat par téléphone ou par mail avant 9H.

Toute absence doit être justifiée et excusée au retour de l'élève dans son cahier de correspondance. Un certificat médical doit être fourni au delà de deux jours d'absence.

En cas de maladie contagieuse, un certificat de non-contagion est exigé au retour de l'enfant.

AUTORISATION DE SORTIES

Une feuille d'autorisation vous est distribuée et doit absolument être remplie et signée par les parents. Lorsque d'autres personnes que celles habituelles viennent chercher l'enfant, il est indispensable de signaler par écrit leur nom, prénom dans le cahier de correspondance : une pièce d'identité devra être présentée.

SANTE ET MEDICAMENTS

Les enfants doivent arriver à l'école en bonne santé.

L'école ne prend pas en charge les traitements médicaux temporaires ou de longue durée.

La prise de médicament ne pourra se faire que dans le cadre de la rédaction d'un PAI, Projet d'Accueil Individualisé, signé par les parents, le médecin scolaire et la Direction.

Aucun médicament ne doit se trouver dans le cartable d'un élève.

TENUE VESTIMENTAIRE ET OBJETS DIVERS

Les élèves se présentent à l'école vêtus et coiffés de manière décente et appropriée à leur âge.

Par exemple, ne sont pas admis : les débardeurs courts, les shorts courts, les mini-jupes, les tatouages autocollants, les piercings, les tongs, les baskets « clignotantes »...

Les bijoux et objets de valeur, l'argent, les parapluies, les jeux électroniques, les baladeurs, les téléphones portables, les trottinettes et les vélos, les objets en verre, les chewing-gums, les sucettes, les jouets... ne sont pas acceptés à l'école.

Des jeux de cour appartenant à l'école sont mis à disposition des élèves par les enseignants pendant les récréations et devront être remplacé par les élèves en cas de perte.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements qui ne sont pas récupérés en fin d'année feront l'objet d'un don.

Les téléphones portables sont tolérés **uniquement** pour les enfants effectuant les trajets seuls et s'il s'agit de **modèles basiques**. Ils doivent être déposés devant le bureau du chef

d'établissement dès l'arrivée de l'élève à l'école, et récupérés uniquement à l'heure de sortie de l'établissement.

DIVERS

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

L'école ne possédant pas de local adapté, les trottinettes sont tolérées pour les enfants habitant loin de l'école, à condition d'être pliées et rangées. L'école n'est en aucun cas responsable du matériel laissé sur le site. Il est impossible d'y laisser poussettes et vélos.

Il est interdit d'entrer dans l'école (portail vert) en rollers, vélo ou trottinette.

Il est également interdit de fumer dans les locaux de l'école, dans les cours et les allées.

Les invitations aux goûters d'anniversaire ne seront ni distribuées ni récupérées par les enseignants.

Les chewing-gums, sucettes et bonbons sont interdits en classe et dans la cour pour les goûters quotidiens des enfants.

RESPECT ET COMPORTEMENT QUOTIDIENS

Chacun de nous a besoin d'être respecté, estimé dans sa vie quotidienne.

L'école est un lieu de travail qui exige sens de l'effort, assiduité et discipline.

La vie en groupe exige un comportement correct et un langage respectueux.

Les conflits se règlent par la parole, on ne doit ni frapper, ni insulter une autre personne.

Les parents, les enseignants et le personnel de l'école participent à l'éducation des enfants quant au respect de chacun et de son environnement.

Respecter le matériel, les bâtiments, le mobilier, les plantations, c'est apprendre à devenir responsable.

Une charte est rédigée chaque début d'année avec les élèves dans chaque classe, afin de permettre à tous de grandir dans la compréhension de l'utilité des règles.

Tout manquement à ce règlement entraînera la mise en place d'une **sanction** et d'un **rapport de conduite** défini en concertation avec l'équipe enseignante et le chef d'établissement.

La **sanction** pourra se traduire par un **carton jaune** ou **rouge** complété par **une ou plusieurs heures de retenue** à effectuer le mercredi après-midi. Elle pourra aller jusqu'à **l'exclusion de l'élève.**

Cette sanction sera accompagnée d'un travail écrit qui sera corrigé et noté par le maître titulaire : la note sera prise en compte dans la moyenne et les dates de retenue seront indiquées sur le carnet trimestriel.

La mise en œuvre du règlement scolaire doit être l'affaire de tous au service du bien-être de chacun. Nous comptons sur votre collaboration.